

acte aura probablement encore l'effet d'émanciper l'enfant et de l'inviter en quelque sorte à délaisser son père trop tôt, et il est à craindre qu'il dépense inutilement ou qu'il s'amuse, s'il ne fait rien de plus. D'ailleurs l'organisation et l'administration, bien entendue, d'une ferme demandent autant de sagesse que pour toute autre transaction légale que personne ne peut faire avant 21 ans. En outre, qu'un homme, qu'il soit marchand, industriel, ou n'ayan aucun titre comme colon, invoque celui de bon paroissien, de bon partisan il est susceptible d'obtenir de ceux qui ne le connaissent pas, la vente d'un lot, surtout si son affirmation est corroborée par une recommandation de son curé et ensuite par celle de son député. D'aucuns renonceront facilement à leur liberté et à leur indépendance et ils vont au besoin, jusqu'à faire des menaces et exercer des petites vengeances, mais tout en oubliant les bienfaits reçus et d'autres considérations d'ordre supérieur. On a déjà été témoin de pareilles choses. Si l'agent refuse un lot à un homme, on dira probablement que c'est un colon malheureux, s'il le lui vend, on dira probablement, que c'est un spéculateur habile ou favorisé. L'agent peut avoir une assez juste opinion sur la déclaration d'un solliciteur mais il ne pourra dire toute la vérité. Donc la position est si difficile que l'on ne devrait donner des recommandations et ne vendre des lots qu'à ceux qui sont réellement en état de les défricher, de les cultiver et surtout d'y résider d'une manière permanente.

C'est là, le meilleur moyen de reconnaître le bon colon parmi tant d'autres qui peuvent être des cultivateurs, des propriétaires ayant fermiers et pour cause, mais qui ne sont certainement pas des colons à établir et qui conséquemment ne méritent pas la même protection.

On peut encore juger, facilement celui qui demande un lot inculte, en hiver et surtout en avril. Il y a alors d'autant plus de raison de le lui refuser que le succès de la colonisation ne consiste pas uniquement dans la vente des lots, mais plutôt dans leur défrichement et dans une culture profitable. Et pour cela les bons ne sont pas trop bons et ce n'est la faute de personne, s'il y en a tant d'incultes.

Céder aux instances des solliciteurs c'est dans ce cas multiplier les abus, c'est rendre un mauvais service à l'acheteur puisque sur